

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Val d'Oise  
Commune de Méry-sur-Oise

ARRETE DU MAIRE N°2024/091

OBJET : Délégation pour la célébration d'un mariage à Monsieur Jérôme DURIEUX,  
Conseiller municipal

**Le Maire** de la commune de Méry-sur-Oise,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-18 ;

**Considérant** qu'en application de l'article visé ci-dessus, le Maire peut déléguer à un Conseiller municipal le pouvoir de célébrer un mariage ;

#### ARRETE

**Article 1 :** Monsieur Jérôme DURIEUX, Conseiller municipal, est désigné pour célébrer, sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur Le Maire, en ses lieu et place, le mariage entre Monsieur Roger ROUBILLE et Madame Sandrine LE BELLER, le samedi 21 décembre 2024.

**Article 2 :** Monsieur le Maire de Méry-sur-Oise est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à Monsieur le Préfet, chargé du contrôle de légalité.

**Article 3 :** Une ampliation sera adressée :

- à Monsieur Jérôme DURIEUX
- au Service des Affaires générales
- au Cabinet du Maire

Fait à Méry-sur-Oise, le 17 décembre 2024



Le Maire,

Pierre-Edouard EON  
Vice-président du Conseil départemental  
du Val d'Oise